

MAIRIE DE LEBETAIN
FLASH INFO DECEMBRE 2024

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2025.

FERMETURE DE LA MAIRIE

La Mairie sera fermée du 23 Décembre 2024 au 05 Janvier 2025, inclus. Pour les urgences, veuillez-vous adresser au Maire ou aux adjoints.

VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de Lebetain vous convient à la cérémonie des vœux qui se déroulera le **Lundi 20 Janvier 2025, à 19 heures**, à la salle communale, 1 rue du Coteau Français.

REPAS DE L'AGE D'OR

Le repas des personnes de plus de 65 ans aura lieu le **Dimanche 26 Janvier 2025**, à la salle des 3 Fontaines.

ELAGAGE

C'est la saison des tailles et élagages. Compte tenu des intempéries qui se succèdent faites attention à la proximité des lignes électriques et télécom des services publics ainsi qu'à la proximité des voies publiques de circulation.

Pour information, l'entreprise GMR ALSACE interviendra sous les lignes à haute tension entre le 6 janvier et le 15 mars 2025.

Vous trouverez au dos de cette feuille des informations concernant la distance des plantations vis-à-vis des lignes électriques.

PERIODE HIVERNALE

En période hivernale le déneigement des chaussées nécessite de limiter les stationnements sur la voie publique. Veuillez bien dégager la chaussée afin de permettre le passage du chasse neige.

Je vous remercie pour votre compréhension.

Le Maire,
DUPREZ Jean-Jacques

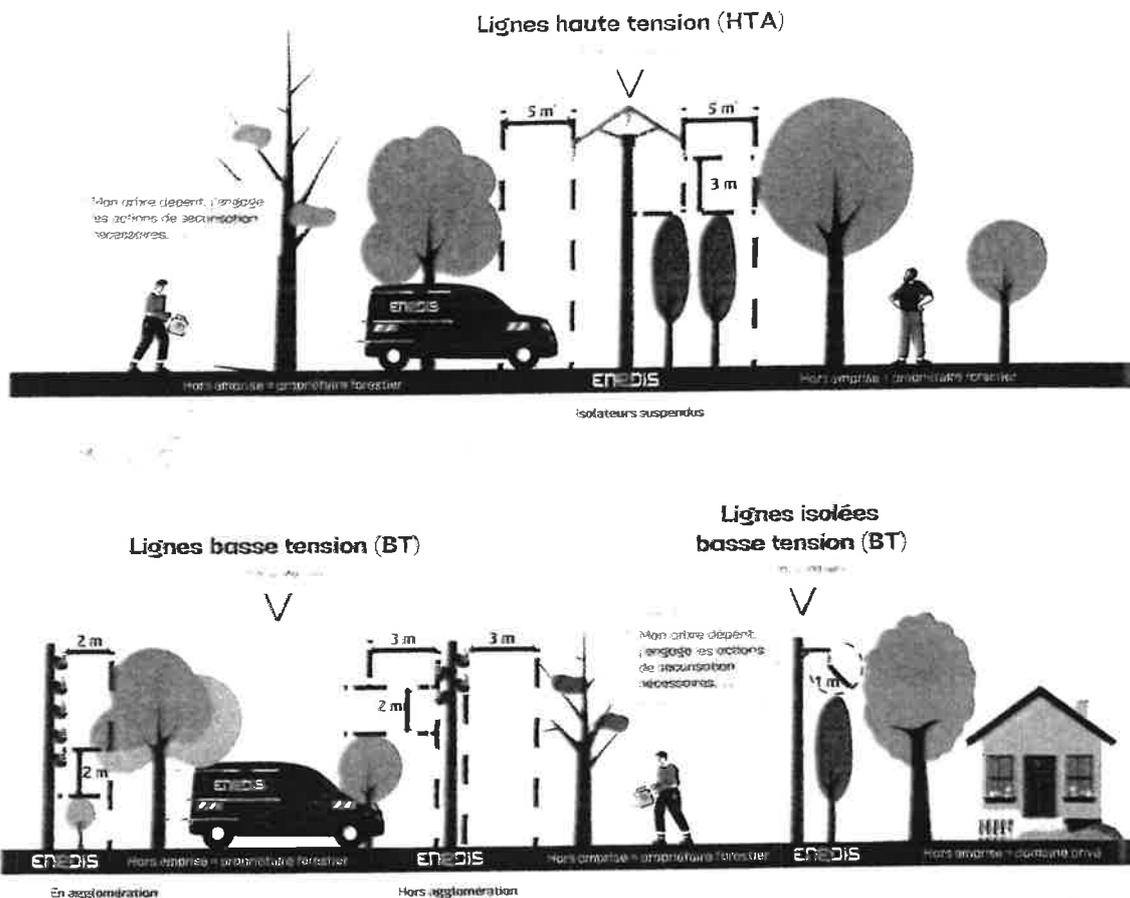
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie : Mardi matin et Jeudi après-midi
1, rue du Coteau Français – 90100 LEBETAIN Tél. : 03 84 36 05 08
Mail : lebetain.mairie@wanadoo.fr

Qui est responsable de quoi ?

Les règles et les distances à respecter

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201) :



Les risques ?

La responsabilité des propriétaires est engagée si l'un de leurs arbres est à l'origine d'un endommagement de la ligne électrique. Sans cet entretien de leur part, et en cas de dommage, Enedis demandera la réparation des préjudices subis.

Enedis compte sur l'entière coopération des propriétaires pour garantir la sécurité de l'alimentation électrique sur son territoire.

“ Le coût d'un sinistre sur le réseau électrique est estimé à 4 000 € et est à la charge du propriétaire.

Des recours sont désormais systématiquement engagés auprès des propriétaires pour compenser ces frais et participer aux réparations du réseau. ”